



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Projet de loi 21 : Déclaration de Beny Masella, président de l'Association des municipalités de banlieue et maire de Montréal-Ouest

MONTREAL-OUEST, le 1^{er} avril 2019 - L'Association des municipalités de banlieue s'inquiète des conséquences de l'application du projet de loi 21, loi sur la laïcité, à Montréal ainsi que dans nos villes liées. Ce projet de loi n'est pas en symbiose avec nos valeurs de respect, d'accueil, de solidarité, de liberté et d'égalité qui animent nos communautés.

Depuis plusieurs siècles, l'île de Montréal est une terre d'accueil pour des centaines de milliers de gens provenant des quatre coins du globe. Toutes ces familles venues d'ailleurs trouvent chez nous un environnement où il est possible de s'épanouir et de participer à la construction du tissu montréalais dont nous sommes tous très fiers aujourd'hui.

L'idée de barrer complètement l'accès à un emploi à des hommes et des femmes intégrés dans nos communautés parce qu'ils portent des signes religieux ne correspond pas à nos façons de faire. À notre avis, les compétences et l'expérience sont les seuls critères qui doivent déterminer si un candidat est apte à occuper une fonction dans nos municipalités. Il est impensable que nous puissions brimer les libertés fondamentales prévues dans la Charte québécoise des droits et libertés. Nous croyons que la neutralité de l'État s'exerce plutôt par les actions que portent nos employés et non par leur apparence.

Le gouvernement du Québec a toute la prérogative nécessaire pour légiférer en la matière. Cependant, nous l'invitons respectueusement à modifier son projet de loi afin d'en exclure les employés du monde municipal visés par l'interdiction de porter un signe religieux dans l'exercice de leurs fonctions.

Au cours des dernières années, les débats identitaires au Québec n'ont pas permis de sceller la question. Il existe plusieurs réalités sur le territoire et il est crucial de ne pas appliquer des solutions « murs à murs » à l'ensemble du Québec. Si ce projet de loi devait aller de l'avant sans tenir compte de nos préoccupations, nous voyons difficilement comment nous pourrions l'appliquer au sein de nos municipalités.

-30-

Source: Association des municipalités de banlieue
Information: Vincent Robidas

vrobidas@amb-asm.qc.ca

514 795-1877

